

RESERVE NATIONALE NATURELLE DE TERMIT ET DE TIN TOUMMA

Principales pressions

- Exploitation du bois (*Acacia radiana*)
- Braconnage

Principales menaces

Pression anthropique et pollution entraînées par le développement de prospections minières dans et autour de l'AP.

Superficie : 10.000.000 ha

Catégorie UICN : non classée

Label international : aucun

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

L'aire protégée est en cours d'établissement et la procédure n'est pas encore terminée.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Projets en cours sur l'aire protégée

Le « Projet antilopes sahélo-sahariennes » (ASS) (durée de 4 ans), est opéré par la CMS et financé par l'UE et le FFEM, et l'ONG SCF (Sahara Conservation Fund).

Limites de l'aire protégée

Les limites de l'aire protégée ne sont pas encore signalées de manière adéquate et sont même parfois non identifiables sur le terrain. En effet, ces limites sont soit naturelles, soit matérialisés par des puits et par des pistes connues des populations mais souvent ignorées des forestiers détachés dans cette zone. Des campements sont implantés dans certaines zones de la future AP.

Le règlement de l'aire protégée

Il n'existe pas de mécanismes adéquats pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée en dehors de la Loi n°98-07 1998 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret n° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 qui sont les textes de référence en

attendant l'acte juridique de création.

L'application de la loi

En 2009, 7 braconniers ont été arrêtés. Ils provenaient des villages riverains de la réserve. L'insuffisance du personnel (4 forestiers, 8 agents communautaires rémunérés par le projet ASS) ne permet pas de contrôler l'application de la loi sur une telle surface.

Inventaires des ressources

Des inventaires ont été réalisés par le projet ASS, chaque année entre 2006 et 2010. Chaque année depuis 2007, il y a au moins trois inventaires par an réalisés spécifiquement sur les addax par le projet ASS. Toutes ces informations permettent d'avoir une bonne connaissance de la zone, mais les gestionnaires n'en ont pas ou peu connaissance. Ces données sont pourtant disponibles sous forme de rapports, de bulletins d'information, sur le site internet d'ASS, etc.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

A l'heure actuelle, en l'absence d'AP juridiquement reconnue, les objectifs de gestion se focalisent sur ceux du projet ASS qui vise à préserver les antilopes sahélo-sahariennes.

Configuration de l'aire protégée

La réserve du Termit ne dispose pas de zonage interne. Le choix de sa taille immense a été fait pour tenir compte des déplacements des espèces qu'elle abrite. Cependant sa taille est aussi une entrave majeure à l'efficacité de la surveillance.

Plan de gestion/aménagement

Il n'y a pas de plan de gestion.

Plan de travail

Un programme annuel des activités a été élaboré en février 2010. 80% des prévisions auraient été réalisées malgré l'arrivée tardive des ressources financières en 2010.

Suivi évaluation

Les gestionnaires ne disposent pas d'indicateurs de suivi de la réserve pour mieux asseoir son contrôle.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

Le nombre d'employés pour la réserve du Termit est en dessous du seuil minimal requis pour les activités de gestion et de surveillance au vu de la taille de la réserve. L'Etat prend en charge trois fonctionnaires (un coordonnateur et son adjoint et un

chauffeur) et 15 agents de brigades de lutte anti-braconnage (via la direction de protection de la nature). Le projet ASS compte une équipe de 12 personnes (dont un conseiller technique, deux assistants technique, un chargé de sensibilisation et du staff administratif) Il y a également huit animateurs et agents communautaires chargé de sensibiliser la population.

Recherche

Le projet ASS a développé de nombreux partenariats de recherche scientifique. Il existe des programmes de recherche sur le Vautour Oricou avec des ornithologues réputés et les membres d'African Bird Club interviennent pour l'observation d'espèces singulières dans la zone pour permettre une mise à jour permanente des données de distribution des espèces. Il existe également un programme sur les carnivores sahariens en partenariat avec le laboratoire WildCru de l'Université d'Oxford et le zoo de St Louis aux Etats-Unis. Le Conservation Research Center du Smithsonian aide à la modélisation associant distribution des antilopes (addax et gazelles dorcas) et traitement d'images satellites. Dernièrement une collaboration avec l'IRD de Niamey a été mise en place pour le suivi des micro-mammifères (rongeurs) dans la zone de Termit. Cependant, même si elles sont disponibles, les gestionnaires ne semblent pas s'être approprié ces données.

Moyens financiers

L'aire protégée de Termit bénéficie du budget du projet ASS (950 millions CFA) sur la période de 2009 à 2011. Les principaux postes de dépense sont les inventaires, la surveillance et la sensibilisation.

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Les gestionnaires font une planification semestrielle de la surveillance qui est mise en œuvre par les patrouilles interrégionales.

Gestion du personnel

L'effectif actuel de la réserve de Termit est en deçà du seuil requis mais est appuyé par l'équipe du projet ASS. Il n'y a pas de problème majeur de gestion du personnel à l'heure actuelle grâce à l'appui d'ASS mais les gestionnaires souhaitent voir leur équipe renforcée pour assurer la gestion de l'AP lorsque le projet se retirera.

Gestion du budget

Le budget n'est pas sécurisé et la gestion est entièrement dépendante de fonds externes. Ce budget est principalement alloué au suivi écologique et aux inventaires. Il couvre aussi l'entretien des infrastructures et des équipements.

Infrastructure et équipement

La réserve du Termit dispose de matériel et des installations suivants :

1 bureau, 4 véhicules, 6 ordinateurs,

2 groupes électrogènes, 5 téléphones thuraya, 2 paires de jumelles, etc.

Le matériel et les installations sont fonctionnels, tant que le projet ASS en assure

l'entretien.

Education et Sensibilisation

La sensibilisation sur le terrain se fait à travers les produits de communication du projet ASS (films, émissions de radio, newsletter, posters, conférences, etc.) au cours de missions mensuelles du responsable animation du projet, en compagnie des agents et animateurs communautaires, dans la zone. Dans chaque campement, l'animateur sensibilise le leader du campement. Les agents communautaires font de même avec la population locale lors de leurs missions mensuelles. En octobre-novembre 2010, un cinéma numérique ambulant (sous forme de caravane) passera dans les campements pour diffuser le dernier documentaire réalisé par le projet ASS. En marge de la diffusion du documentaire, il y aura des discussions sur l'importance de conserver la faune de la zone.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Les interactions entre gestionnaires et communautés se font au moment des actions sensibilisation et des différentes actions du volet développement du projet ASS (réhabilitation de puits, création d'une école, réalisation de vaccinations, etc).

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales sont consultées avant les prises de décision concernant l'AP, et chaque décision importante est prise sous forme de consensus entre les gestionnaires et les représentants des communautés locales.

Tourisme

Plusieurs agences de voyage utiliseraient l'aire protégée de Termit dans leur circuit touristique. Cependant, il n'y a pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques utilisant l'aire protégée. Les gestionnaires n'ont pas connaissance des activités touristiques développées par ces opérateurs mais il y a de toute façon extrêmement peu de touristes dans la zone.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

La future réserve de Termit ne dispose pas d'infrastructures d'accueil ni de services pour les visiteurs.

Droits et taxes

Aucun droit ou taxe ne sont perçus.

Etat des lieux

La biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles de la réserve sont dégradées, mais les valeurs essentielles n'ont pas été trop endommagées. L'Addax, la Gazelle Dama, le Guépard du désert, les sites archéologiques, et le massif de Termit, constitueraient des potentialités pour la réserve.

Accès

Compte tenu de la superficie de l'aire protégée, et du faible effectif du personnel, le système de contrôle de l'accès à l'AP ne permet d'en garantir une surveillance efficace.

Retombées économiques pour les communautés

L'existence de l'aire protégée n'a pas développé l'économie locale. Les communautés qui habitent dans la réserve utilisent les ressources naturelles pour leur subsistance.